

est navigable pendant, deux mois seulement de l'année. Elle est navigable, durant ces deux mois, pour des vaisseaux spécialement construits pour cette baie, et non pour les navires d'une construction ordinaire—ce qui rendra le transport par cette route plus dispendieux que par les autres routes maritimes. Durant ces deux mois de l'année, le Saint-Laurent et toutes les autres routes navigables sont ouvertes, et je crains—mais j'espère que mes craintes sont mal fondées—je crains, dis-je, que le chemin de fer de la baie d'Hudson, qui aura coûté très cher au pays, ne puisse réaliser des bénéfices proportionnés au coût de cette entreprise.

Je ne puis continuer mes remarques sans m'arrêter quelque peu sur une couple d'autres sujets mentionnés dans les observations faites par mon honorable ami qui a secondé le proposeur de l'adresse. L'honorable secondeur a donné à la Chambre l'appoint de l'expérience qu'il a acquise dans le territoire dont il est devenu l'un des citoyens; mais les raisons qu'ils nous a données ne sont pas sous certains rapports d'un caractère tout à fait nouveau. Les sujets de plainte qu'il a exposés me paraissent aussi anciens que les vieilles inscriptions assyriennes découvertes dans les ruines de Babylone, et que les manuscrits trouvés en fouillant certains lieux de l'Egypte.

Ces sujets de plainte sont la rareté de l'argent et l'impossibilité dans laquelle les agriculteurs de l'ouest et d'autres industriels se trouvent pour obtenir des banques tout le crédit dont ils ont besoin pour se donner le confort qu'ils désirent. Mon honorable ami me pardonnera si je me permets de lui faire remarquer que les banques sont des institutions d'un caractère particulier. Elles ne doivent pas participer aux spéculations des hommes d'affaires. Ce sur quoi elles placent leurs deniers doit être une garantie qui ne laisse aucune place au doute sur sa valeur et sa solidité.

Mon honorable ami considère une banque comme étant une institution financière; mais s'il leur donne une personnalité, il est possible qu'il confonde avec la banque le gérant, ou les directeurs, et qu'il croie que ce sont les gérants et les directeurs qui refusent les crédits demandés aux banques. Mais il n'en est pas ainsi. La banque est la

propriété, quelquefois, de l'Etat, ou, quelquefois, de particuliers qui tirent leur subsistance des bénéfices réalisés par ses opérations. Ils sont ainsi payés pour le temps qu'ils consacrent à ces opérations. Le commerce de banque est pour eux un moyen d'améliorer leur condition et de refaire leur fortune s'ils l'ont avariée dans la spéculation. Mais le commerce de banque requiert la preuve établissant la valeur de la garantie sur laquelle sont faits les placements demandés aux banquiers. L'objet offert en garantie est une propriété en voie de développement, mais qui n'est pas encore une marchandise commerciale.

Mon honorable ami peut indiquer d'autres moyens d'obtenir de l'argent, s'il en existe. Il peut suggérer le recours aux sociétés coopératives, ou l'obtention d'argent d'autres institutions; mais il est déraisonnable d'attendre des banques plus de libéralité en matière d'escompte que celle déployée jusqu'à présent, lorsque les garanties offertes ne sont pas parfaites.

Je suis heureux de constater que mon honorable ami, le leader de la Chambre, ait fait allusion à ce qui s'est passé aux Etats-Unis lorsqu'il a discuté la question à laquelle je vais maintenant toucher. Ce genre d'allusion a été pour ainsi dire interdit pendant quelque temps, parce que l'on prétendait qu'il n'y avait rien à gagner à vouloir s'appuyer sur l'expérience du passé; mais, je le répète, je suis heureux de constater que mon honorable ami ait cru qu'il pouvait avantageusement faire allusion à l'histoire commerciale des Etats-Unis qui se sont trouvés dans des circonstances à peu près semblables à celles dans lesquelles nous nous trouvons nous mêmes. Nous avons donc l'expérience des Etats-Unis pour nous éclairer et nous apprendre la voie sûre à suivre, ou ce que nous avons à faire dans les circonstances actuelles. La ligne de conduite suggérée par l'honorable secondeur de l'adresse (l'honorable M. Pope) et considérée par lui comme pouvant être avantageuse à notre Nord-ouest, a été suivie déjà par les Etats-Unis. Les circonstances qui existaient alors aux Etats-Unis, sont semblables à celles qui existent, aujourd'hui en Canada. Nos voisins du sud mettaient en culture un nouveau territoire; ils appelaient à eux l'immigration étrangère